



Vente propriété avec étangs

Par clairoc

Bonjour

Au sujet de la réglementation sur les étangs, j'aurai besoin d'informations.

?Vente d'une propriété avec des étangs déclarés: quels sont les autres règlements à connaître.

Ma question : Au moment de la vente , tout est conforme mais plus tard, 1 an ou plusieurs années après , s'il est demandé aux nouveaux propriétaires de se mettre aux normes, nouvelles, que risque le vendeur qui de son côté à vendu son bien avec la déclaration d'existence des étangs délivrée par la DDTM ?

Est il possible de m'aider? sur cette question.

Merci

Par Nihilscio

Bonjour,

Si tout était conforme au moment de la vente, le précédent propriétaire n'est responsable de rien. C'est au nouveau propriétaire qu'il incombe de rester en conformité avec la réglementation lorsque à évolué postérieurement à la vente.

Par clairoc

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse. le propriétaire vendeur avait quelques craintes vu les évolutions rapides des lois touchant à l'environnement.

Encore merci.